



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 11 septembre 2018

Date de convocation du Conseil Municipal → le 6 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation → le 6 septembre 2018

Nombre de Conseillers

en exercice 19
présents 16
votants 18

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard SAINRAT, Maire.

Présents :

Monsieur Bernard SAINRAT, Monsieur Frédéric FONTENELLE, Madame Coralie GAY, Monsieur Denis PONCET, Monsieur Christophe POTET, Madame Dolorès BEAUVOIR, Monsieur Jean-Paul CHARRONDIERE, Madame Ana GONCALVES, Madame Fabienne LAURIAC, Madame Adeline BAUMANN, Monsieur Jean-Louis GONTARD, Madame Monique DUMAS, Madame Catherine PERET, Madame Germaine ALBERGHINI, Monsieur Jean-Philippe CHARRIER, Monsieur Frédéric SOARES.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Madame Régine OLLIER	Monsieur Jean-Philippe CHARRIER
Monsieur Joël PROST	Monsieur Denis PONCET

Absent sans excuses : Monsieur Hervé THOLIN.

Secrétaire de séance : Madame Adeline BAUMANN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Cession de la Maison Brun

Délibération n° 26-2018

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Arrivée de Monsieur Frédéric SOARES à 19 h 03.

Monsieur Denis PONCET, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée les engagements du début du mandat consistant à se séparer de plusieurs biens communaux pour plusieurs raisons : la commune n'a pas de vocation à la gestion immobilière et ces biens devenus vacants sont également vieillissants.

Il rappelle la vente de l'ancienne poste pour la somme de 61 001 € en novembre 2016 et celle de la Maison Communale en septembre 2017 pour la somme de 120 000 €.

Monsieur Denis PONCET indique que les Domaines ont estimé la Maison Brun à 160 000 € et que le prix de départ pour l'adjudication avait été fixé à 150 000 €.

Suite à la procédure d'adjudication infructueuse, la Maison Brun a fait l'objet d'une mise en vente par annonce en mairie, en agence immobilière et par le bouche-à-oreille. Le prix minimum étant de 130 000 €, il indique que les offres qui sont arrivées à un prix inférieur ont toutes été refusées.

Il rappelle que l'immeuble dit « Maison Brun » comprend deux appartements de type II et de type IV actuellement loués. La vente de ce bâtiment permettrait de transférer les baux des locataires au nouveau propriétaire et de rembourser l'intégralité du capital du prêt en cours.

Une offre d'achat émanant de Messieurs Olivier PEREY et Romain PEREY pour la somme de 130 000 € est parvenue en mairie le 1^{er} septembre dernier avec les conditions suspensives expresses d'obtention d'un prêt et de faculté de substitution au profit d'une SCI.

Monsieur Jean-Louis GONTARD demande ce qu'il va advenir des locataires. Monsieur Denis PONCET précise que les baux sont automatiquement transférés aux nouveaux propriétaires sauf à ce qu'ils achètent pour y habiter, ce qui n'est pas leur volonté.

Monsieur Jean-Philippe CHARRIER demande quel est le délai d'obtention d'un prêt immobilier. Monsieur Denis PONCET estime qu'un délai de deux mois est raisonnable.

La commission des finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette offre d'achat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu l'article L 3221-1 du Code de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Considérant que ce bâtiment appartient au domaine privé communal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Accepte la cession de l'immeuble dit « Maison Brun » sis 254 rue de la Bruyère, cadastré AZ 181 et d'une superficie parcellaire de 380 m²,**
- **Dit que le montant de la cession s'élève à 130 000 € (frais de notaire à la charge des acquéreurs) ce qui correspond à l'offre faite par Messieurs Olivier PEREY et Romain PEREY,**
- **Dit que le bien sera sorti de l'inventaire communal,**
- **Dit que les baux locatifs seront transférés aux nouveaux propriétaires et les cautions remboursées aux locataires,**
- **Dit que le capital du prêt immobilier sera intégralement remboursé à la Caisse d'Epargne,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, explique qu'une adaptation du budget communal 2018 doit être réalisée afin de permettre le remboursement intégral du capital de l'emprunt immobilier suite à la vente de la Maison Brun pour un montant de 94 976,75 €. Il ajoute qu'il a négocié le montant de l'indemnité de remboursement anticipé passant de 2500 € à 1096 €.

Pour ce faire, il est nécessaire d'abonder les crédits au chapitre « 16-Emprunts et dettes assimilées ».

Cette adaptation conduit à l'adoption d'une décision budgétaire modificative qui se présente de la manière suivante :

Section d'investissement:		
Article - Opération - Désignation	Dépenses	Recettes
	Diminution ou augmentation de crédits	Diminution ou augmentation de crédits
2313 - 135 - travaux divers	-68 500,00 €	
1641 - emprunts	68 500,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Vu le budget communal de l'exercice 2018 adopté le 10 avril 2018,

Vu la décision modificative n°1,

Considérant que les crédits et les débits doivent être modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la décision modificative n°2 du budget communal, exercice 2018, telle que mentionnée ci-dessus.**

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour son fonctionnement sur la commune de Lentigny, le Centre de Loisirs utilise les locaux du groupe scolaire et du restaurant scolaire les mercredis après-midi de 11 h 30 à 19 h 30 et pendant les vacances scolaires de 7 h à 19 h 30.

Par délibération du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal a formalisé cette mise à disposition par une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Lentigny met à

disposition de Roannais Agglomération des locaux communaux dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs.

Depuis la rentrée scolaire et le retour à la semaine de quatre jours pour un bon nombre de communes, il est nécessaire d'adapter les périodes d'ouverture du centre de loisirs et ainsi de modifier les périodes d'ouverture du centre de loisirs dans la convention par le biais d'un avenant.

Monsieur le Maire indique que la convention de mise à disposition d'équipements communaux serait modifiée comme suit :

« *La mise à disposition s'effectue lors de chaque période d'ouverture du centre de loisirs intercommunal :*

- *Les mercredis de 7 h à 19 h 30 et en période de vacances scolaires de 7 h à 19 h 30 (sauf 3 semaines en août et 2 semaines pour les vacances de Noël). »*

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 82-2015 en date du 8 décembre 2015 approuvant la convention de mise à disposition de locaux au centre de loisirs,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 63-2016 en date du 13 décembre 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux concernant la tarification des fluides,

Considérant les horaires de fonctionnement du centre de loisirs intercommunal les mercredis matins depuis la rentrée scolaire,

Considérant la nécessité de modifier la convention de mise à disposition d'équipements communaux,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

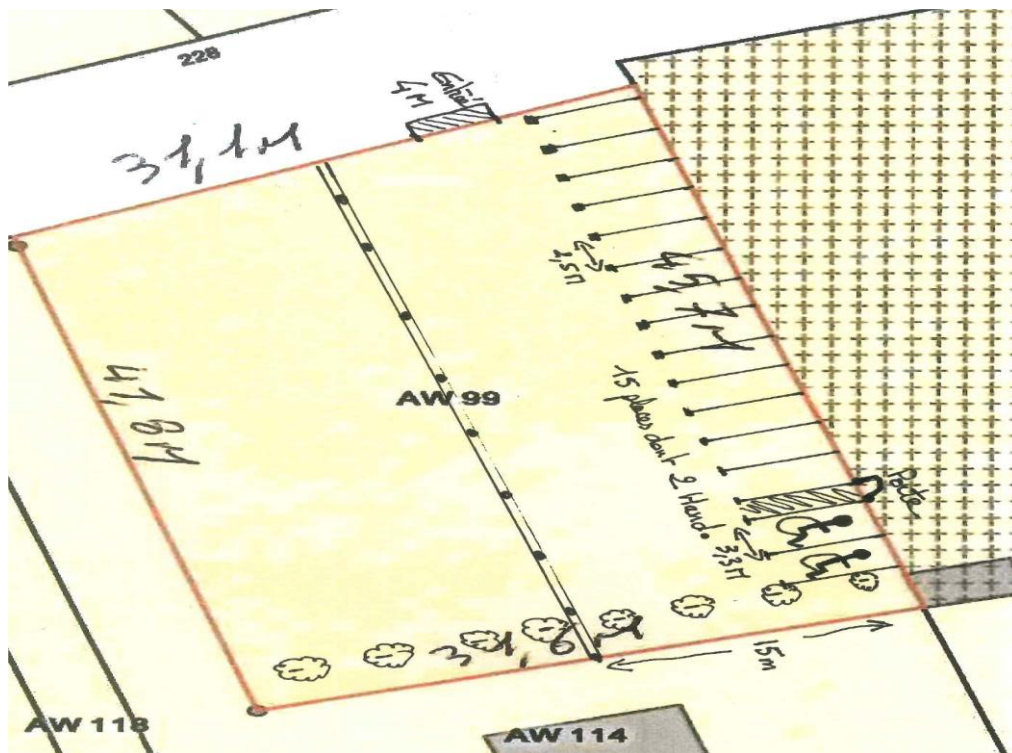
- **Approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'équipements communaux au centre de loisirs relatif aux périodes d'ouverture du centre de loisirs,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant.**

Présentation du projet de parking et d'accessibilité du cimetière

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET présente le plan d'aménagement du parking et d'accessibilité du cimetière. Il s'agit de créer des places de stationnement le long du mur et de percer une nouvelle porte entre deux tombes afin de faciliter l'accès dans le cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Le tout sera traité de manière minérale et végétale avec un sol en concassé damé et des arbustes le long de la limite séparative avec le voisin.

Les travaux devraient commencer à partir du 24 septembre avec Jean-Paul NERON pour un coût de 8252,88 € TTC.



Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Comité de Jumelage remerciant l'ensemble des conseillers pour leur implication dans la marche organisée le 9 septembre.
- Monsieur Bernard SAINRAT félicite Catherine PERET et Germaine ALBERGHINI pour le magnifique fleurissement de la commune ainsi que toutes les personnes prenant part à l'entretien et l'arrosage des fleurs.
- Madame Coralie GAY indique que le Maire et elle-même sont allés souhaiter une bonne rentrée aux élèves de primaire le lundi 3 septembre et à ceux de maternelle le jeudi 6 septembre. Leur venue a été très appréciée par les 208 enfants de l'école. Ils ont pu faire la connaissance de Madame Sylvie PAQUET, nouvel Inspecteur de l'Education Nationale. Seul bémol : les classes de maternelle sont surchargées obligeant à désencombrer les classes de leur mobilier (bancs, etc...) et à racheter des coussins en mousse pour que les enfants ne soient pas assis à même le sol.

Madame Coralie GAY fait ensuite lecture de deux mots de remerciement de la Directrice et de Mme DULAC, institutrice, pour les travaux effectués pendant l'été et le nouveau vidéoprojecteur.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un séminaire « paysages de la Loire » organisé par l'Etat aura lieu le 19 octobre prochain au château de Bouthéon.
- Monsieur le Maire indique que deux parcelles se sont vendues sur la ZA des Royaux : il y aura bien un centre de contrôle technique automobile et un commerce de parapets en aluminium.
- Monsieur le Maire fait un bref retour sur la réunion en Sous-Préfecture au sujet du carrefour des Olmes : le listing des accidents, graves ou moins graves, est impressionnant. Pour le moment, le Département ne fera pas de rond-point, les panneaux « flash » ont été positionnés mais l'un d'entre eux doit être


déplacé, un nouvel aménagement va également être réalisé pour que la voie venant de Saint Jean Saint Maurice soit moins large au niveau du stop. Enfin, des radars stop devraient être installés.

- Monsieur Bernard SAINRAT indique qu'il a rencontré l'ARPN (Association Roannaise de Protection de la Nature) : cette association protège la biodiversité et notamment la nidification de deux espèces de chouettes (Chevêche et Effraie des clochers). Lors de la réunion publique en novembre, l'ARPN devrait venir présenter son activité.
- Le repas de l'Amitié aura lieu le dimanche 13 janvier 2019 et les vœux le vendredi 11 janvier 2019.
- Monsieur Denis PONCET présente les prévisions budgétaires d'ici à fin 2018. Il indique que le résultat prévisionnel 2018 devrait être supérieur aux prévisions. Notre capacité d'autofinancement devrait dépasser les 120 K€ pour des besoins de remboursement d'emprunt de l'ordre de 100 K€ ce qui laisse une marge de sécurité très large.

FONCTIONNEMENT RECETTES						
		Réalisé 31/08/2018	Réalisé 31/08/2017	Prévisible sur 4 mois	Prévision CA 2018	Prévu au BP 2018
.013	Atténuations de charges	17 138,44 €	28 091,05 €	4 495,00 €	21 633,44 €	21 100,00 €
70	Produits des services	14 008,09 €	15 000,22 €	12 014,00 €	26 022,09 €	28 554,00 €
73	Impôts et taxes	337 916,57 €	325 107,81 €	169 921,00 €	508 237,57 €	503 374,00 €
74	Dotations et participations	151 730,67 €	151 739,00 €	49 916,00 €	201 646,67 €	201 610,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 164,84 €	10 091,98 €	3 680,00 €	13 844,84 €	14 676,00 €
Total recettes de gestion courante		530 958,61 €	530 030,06 €	240 026,00 €	771 384,61 €	769 314,00 €
72	Travaux en régie			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
76	Produits financiers	0,33 €	0,36 €	0,00 €	0,33 €	2,28 €
77	Produits exceptionnels	3 526,33 €	0,00 €	3 000,00 €	6 526,33 €	3 500,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement		534 485,27 €	530 030,42 €	263 026,00 €	797 911,27 €	792 816,28 €
.042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	61 001,00 €			
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	61 001,00 €		0,00 €	0,00 €
.002	Excédent antérieur reporté					0,00 €
TOTAL		534 485,27 €	591 031,42 €	263 026,00 €	797 911,27 €	792 816,28 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES						
		Réalisé 31/08/2018	Réalisé 31/08/2017	Prévisible sur 4 mois	Prévision CA 2018	Prévu au BP 2018
.011	Charges à caractère général	148 673,30 €	150 970,33 €	48 866,00 €	197 539,30 €	193 650,00 €
.012	Charges de personnel	239 877,88 €	239 845,04 €	115 423,00 €	355 300,88 €	360 000,00 €
.014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	6 592,00 €	6 592,00 €	6 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	44 128,58 €	44 966,35 €	18 730,00 €	62 858,58 €	61 759,00 €
Total dépenses de gestion courante		432 679,76 €	435 781,72 €	189 611,00 €	622 290,76 €	622 009,00 €
66	Charges financières	41 298,53 €	51 499,44 €	13 240,00 €	54 538,53 €	55 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement					2 050,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		473 978,29 €	487 281,16 €	202 851,00 €	676 829,29 €	679 959,00 €
.023	Virement section d'investissement					0,00 €
.042	Opérations d'ordre entre sections					
68	Amortissements	19 628,27	20 203,17	0,00	19 628,27	19 630,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		19 628,27 €	20 203,17 €	0,00 €	19 628,27 €	19 630,00 €
TOTAL		493 606,56 €	507 484,33 €	202 851,00 €	696 457,56 €	699 589,00 €

	CA 2017	BP 2018	Prév CA 18
AUTOFINANCEMENT BRUT 2018	102 299,37 €	93 227,28 €	101 453,71 €
AMORTISSEMENTS	20 733,17 €	19 630,00 €	19 628,27 €
CAPACITE AUTOFINANCEMENT 2018	123 032,54 €	112 857,28 €	121 081,98 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL NECESSAIRE			
	105 101,60 €	100 937,63 €	100 937,63 €
CAF NETTE			
	17 930,94 €	11 919,65 €	20 144,35 €

		AUTOFINANCEMENT BRUT 2018 PREVU	101 453,71 €		
Recettes réelles - dépenses réelles					
Dépenses réelles	696 457,56 €	Dépenses de Personnel 355 300,88 €	Ressources Fiscales 508 237,57 €	797 911,27 €	Recettes réelles
		Charges générales 197 539,30 €			
		Charges Financières 54 538,53 €	Dotations et Subventions 223 280,11 €		
		Charges de gestion courante 62 858,58 €			
		Autres charges 6592 €			
CAF TOTALE		Autofinancement brut 101 453,71 €	Produits des services, excep et gestion courante 46 393,59 €		
121 081,98 €		Amortissement 19 628,27 €	Travaux en régie 20 000 €		
					
Capital emprunts LT et SIEL:		100 937,63 €			

AGENDA :

- Gestes qui sauvent et Forum des Associations : samedi 15 septembre à 11 h, Espace Congrès à Roanne.
- Réunion pour préparation du Centenaire 14-18 : mardi 18 septembre à 18 h 30 en mairie.
- Reconnaissance des points d'arrêt circuits scolaires Roannais Agglomération : jeudi 20 septembre à partir de 9 h.

- Portes ouvertes Brasserie Challit : 22 et 23 septembre de 10 h à 19 h.
- Permanence SantéMut : mardi 25 septembre de 9 h à 12 h en mairie.
- Inauguration de la nouvelle caserne des pompiers de St Alban les Eaux : samedi 6 octobre à 9 h 30.
- Commissions géographiques du SIEL de 17 h 30 à 19 h : jeudi 18 octobre à Pouilly les Nonains ou lundi 5 novembre à Neulise.
- Journée citoyenne : samedi 20 octobre.
- Réunion publique : vendredi 23 novembre à 19 h à la SAR.
- Permanence du commissaire enquêteur dans le cadre de la réunion publique de la révision du zonage d'assainissement : vendredi 30 novembre de 9 h à 12 h en mairie.
- Monsieur le Maire indique que la Conférence des Maires de Roannais Agglomération a lieu lundi 17 septembre et qu'il évoquera la mutualisation d'un délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD.
- Monsieur Jean-Philippe CHARRIER demande la date de la Semaine Bleue : les activités numériques auront lieu le mercredi 10 octobre de 14 h 30 à 16 h 45 sur le thème de l'e-administration.
- Prochain Conseil Municipal : mardi 9 octobre à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Bernard SAINRAT déclare la cession close.
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.
 La séance est levée à 20 h 00.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la Sous-Préfecture ;*
- *Date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*